

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Madame SARDIN Sylvie, Maire de Le Minihic Sur Rance

Date de convocation :
22 juin 2023

Nombres de membres :
En exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 6
Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance :
Laurence HOUZE ROZE

Etaient présents : Mme ALLEE Patricia, M. DOUET Christophe, M. DUVAL Jean-Marc, M. HENRY Marc, Mme HERGNO Eliane, Mme HOUZE-ROZE Laurence, Mme LE BOUHELLEC-SEVIN Hélène, M. ROBIN Réginald, Mme SARDIN Sylvie,

Absents excusés : Mme BOULANGER Vanessa, donnant pouvoir à Mme SARDIN
M. DABROWSKI Matthieu, donnant pouvoir à Mme ALLEE Patricia
M. DULOMPONT Jérôme, donnant pouvoir à
Mme LHOTELIER Christelle donnant pouvoir à HERGNO Eliane
Mme LEPOIZAT Catherine donnant pouvoir à Mme HOUZE ROZE Laurence
M. TURMEL Daniel, donnant pouvoir à M. DUVAL

Absents :

Délibération n° 2023 51 : Renouvellement de la convention avec l'école de musique

Mme SARDIN explique que la précédente convention étant caduque, il est nécessaire de la renouveler afin que les enfants de Le Minihic sur Rance puissent bénéficier de tarifs réduits pour la pratique de la musique. Cependant, il est proposé cette année de subventionner selon le Quotient Familial de la famille comme indiqué dans la convention. En outre, la commune ne souhaite plus subventionner la pratique individuelle d'un instrument, adultes inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la présente convention et tous documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Minihic sur Rance, le 30 juin 2023
Le Maire, Sylvie SARDIN